

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

03/07/2025

N° E25000113 /86

Le président du tribunal administratif

E- Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 27/06/2025, la lettre par laquelle le président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Yves LUCAS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Dominique MOREAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS, à Monsieur Jean-Yves LUCAS et à Monsieur Dominique MOREAU.

Fait à Poitiers, le 03/07/2025.

le président,



signé

Antoine JARRIGE

POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Greffier en Chef,

S. GAGNAIRE